

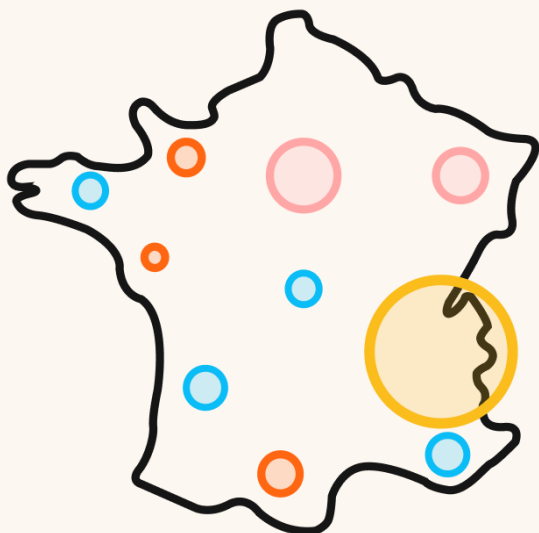


sensei

Bilan de **compétences**

Accéder à un métier qui vous ressemble grâce à un travail d'introspection encadré par un professionnel

Qui sommes-nous ?



8 ans

D'expérience
dans la formation

+ 12 000

Bénéficiaires
accompagnés depuis
2021

+ de 120

Collaborateurs
salariés

4,9/5

de satisfaction sur plus
de 600 notes depuis
2021

La Méthode Sensei

Nous sommes convaincus que l'accompagnement doit être personnalisé et adapté pour renforcer les chances de retrouver du plaisir dans son quotidien.

01

Faire le point sur sa
situation actuelle avec un
spécialiste carrière

02

Bénéficier d'un
accompagnement qui
s'adapte à son rythme de
vie

03

Identifier un projet
professionnel qui vous
motive et vous fera vibrer

Un Organisme Certifié



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories suivantes :
BILAN DE COMPETENCES
VAE
ACTIONS DE FORMATION

Sensei respecte le référentiel
national qualité pour
l'ensemble de ces activités à
savoir le BDC, la VAE et la
Formation. Cela assure la
mise en place de processus
sérieux et transparents pour
délivrer des services de
qualité.



N°de certificat ISO 9001 :
A 4659-9001

Sensei est certifié ISO 9001 :
2015 Systèmes de
management de la qualité. Cela
démontre que toute
l'organisation de Sensei est
basée avant tout sur la
satisfaction des bénéficiaires.



Les phases du bilan de compétences

1/ Entretien d'information

Rendez-vous d'information **gratuit obligatoire** avant démarrage du bilan pour :

- Analyser votre demande et vos besoins spécifiques
- Vérifier que le bilan répond à vos attentes
- Confirmer votre engagement volontaire dans la démarche
- Éclairer votre projet professionnel initial
- Choisir la formule d'accompagnement la plus adaptée à votre projet

2/ Phase d'introspection

Vous ferez connaissance avec votre consultant qui vous suivra tout au long de votre bilan. Vous découvrirez aussi notre plateforme digitale et votre espace personnel qui vous accompagnera tout au long de votre parcours.

L'objectif de cette phase est **d'analyser votre demande et définir le cadre personnalisé de votre accompagnement.**

Vous procéderez ensemble à :

- une analyse approfondie de votre parcours et de votre situation
- une clarification de vos besoins et attentes spécifiques
- une définition conjointe des modalités de déroulement adaptées à votre profil afin de déterminer le format d'accompagnement le plus adapté à votre situation.
- Un rappel du cadre déontologique et de confidentialité du bilan de compétences sera également réalisé.

3/ Phase d'investigation

L'objectif de cette phase est de **co-construire votre projet professionnel**. Cela prendra la forme d'un accompagnement personnalisé à travers une série d'entretiens individuels au cours desquels votre consultant aura recours à des outils variés et adaptés à vos besoins tels que :

- Tests Vocation, Profil Pro et Motivation, Big Five, 16PF, Portefeuille de compétences, Matching Métier, Profilage Questionnaires, Recherches documentaires, Enquêtes Métiers, Enquêtes Formations.

Cela permettra :

- D'analyser vos compétences acquises (expériences professionnelles et extraprofessionnelles) et d'identifier votre potentiel, forces, moyens et éventuels blocages.
- Vous explorerez des opportunités professionnelles en lien avec les évolutions actuelles du marché de l'emploi, notamment les transitions numériques et écologiques.
- Enfin, vous élaborerez de manière collaborative avec votre consultant votre projet professionnel et définirez des alternatives (formation, VAE...).

4/ Phase de conclusion

L'objectif de cette phase est de **finaliser et de vous permettre de vous approprier le document phare du bilan de compétences : la synthèse.**

Votre consultant et vous allez co-construire la synthèse de votre bilan puis réaliser un échange dédié sur le document de synthèse avant validation définitive

Vous élaborerez également des plans d'action concrets pour la mise en œuvre du projet défini. Grâce à son expertise, le consultant prend en compte les besoins socio-économiques du territoire d'activité et les secteurs qui recrutent dans son analyse.

Cette phase essentielle garantit l'appropriation et la compréhension complète de votre accompagnement.

5/ Suivi post Bilan

Un **suivi post-bilan se déroulera 6 mois suivant le dernier entretien**, afin de faire un point sur le déroulé du plan d'actions, les freins persistants ou les nouvelles interrogations qui se seraient présentées à vous.

À quoi s'attendre après un bilan ?

- **Remise d'un document de synthèse personnalisé :** Remise d'un document de synthèse co-construit qui contient :
 - Une analyse détaillée de vos compétences professionnelles et personnelles
 - La présentation du projet professionnel avec propositions concrètes d'évolution ou de réorientation
 - Les conditions et moyens favorisant la réalisation de vos projets professionnels
 - Le plan d'action détaillé avec modalités et étapes de mise en œuvre
 - La possibilité d'entretien de suivi avec votre consultantCe document fait l'objet d'un échange dédié avec votre consultant avant validation finale.
- **Transmission d'annexes personnalisés :** Documents d'appui pour argumenter sur vos projets élaborés avec votre consultant.
- **Des résultats concrets :** Repartir avec une cartographie précise de vos compétences et une stratégie de carrière opérationnelle.
- **Un accompagnement individualisé :**
 - 100% flexible et personnalisé
 - Par un consultant expert
 - Avec un accès illimité à une plateforme digitale
 - Accompagnement confidentiel garanti
 - Livret de suivi complété au fil des rdv qui permet de valider l'atteinte de vos objectifs et de réajuster votre accompagnement pour être au plus proche de vos besoins.



sensei

En savoir plus



Public ciblé

Tous les salariés ou demandeurs d'emploi
Public spécifié par offre de prestation



Prérequis

- Pas de niveau minimum requis
- Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra pour un accompagnement en distanciel



Objectifs

- Analyser vos compétences professionnelles
- Préciser vos motivations et vos valeurs
- Identifier vos traits de personnalité
- Explorer des métiers
- Définir vos pistes professionnelles
- Confronter vos projets au marché de l'emploi
- Valider un ou des projets professionnels et/ou de formation
- Décider d'un plan d'action personnalisé



Durée

La durée d'un bilan de compétences dépend de la formule choisie. Elle varie entre 12h à 22h maximum. Elle se partage entre temps d'accompagnement avec un consultant en bilan de compétences et travaux pratiques.



Accessibilité handicap

Le référent handicap prendra en compte dès votre inscription votre situation de handicap, si celle-ci est mentionnée. Il vous sera alors proposé un entretien afin d'envisager les aménagements qui pourront être apportés.

Contact Référente Handicap :
psh@sensei-france.fr

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au
bilan de compétences, contactez :

contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr



#activateur
de progrès

EMPLOI & HANDICAP



Modalités et délais d'accès

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de contact sur notre site internet.

Suite à cela, un consultant en développement professionnel vous contactera sous 72 heures afin de positionner un rendez-vous d'information, gratuit et obligatoire qui permet le recueil et l'analyse de vos besoins, contraintes et de votre projet, la vérification des prérequis et la validation de votre inscription, le cas échéant.

L'inscription doit être effective au minimum 14 jours ouvrés avant le début de la prestation. Si vous souhaitez que la prestation commence avant l'expiration de ce délai, vous pouvez en faire la demande expresse.

Méthodes pédagogiques

Notre accompagnement en bilan de compétences se réalise 100% à distance et en ligne.

Un consultant en bilan de compétences sera attribué à chaque bénéficiaire. Il vous accompagnera tout au long de la réalisation de votre bilan lors d'entretiens individuels, ainsi que 6 mois après pour une enquête de satisfaction.

Modalités d'évaluation

Suivi des objectifs du bénéficiaires à l'aide de formulaire à remplir à chaque entretien avec son consultant.

Questionnaire d'évaluation à mi et fin de parcours

Questionnaire d'évaluation 6 mois post-bilan.

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de remise de synthèse de fin de bilan

Attestation d'assiduité

Cadre légal et réglementaire

Selon l'article L.6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum,

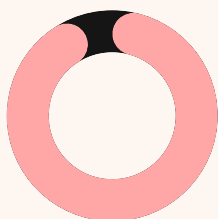
L'article R.6313-4 du Code du travail indique que le bilan de compétences comprend trois phases obligatoires : Une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion.

Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

Conformément aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal, nos consultants sont tenus au secret professionnel. Cela garantit la confidentialité des échanges réalisés dans le cadre du bilan de compétences, y compris vis-à-vis de votre employeur.

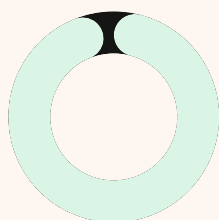
Nos indicateurs de Résultats

Selon une enquête réalisée par Sensei sur l'ensemble des bénéficiaires depuis début d'année 2024



4,75/5

Note de satisfaction client Globale selon une enquête réalisée en fin de parcours.

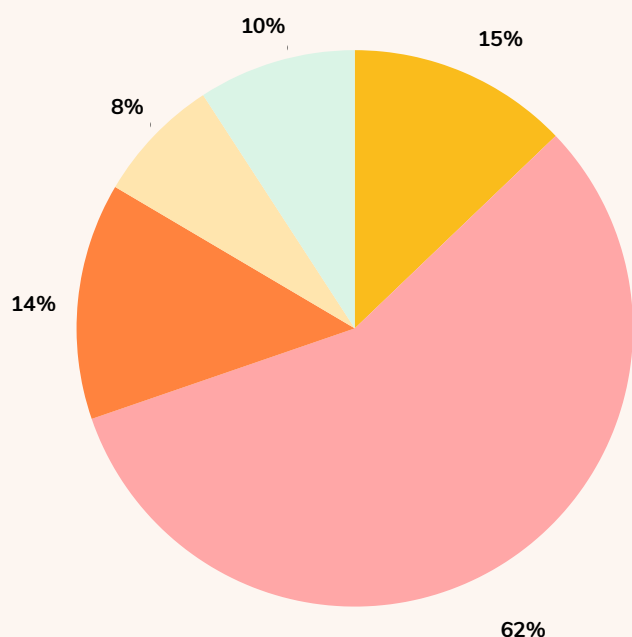


98,68%

Des bénéficiaires estiment que le bilan de compétences a été utile pour leur situation professionnelle.

Les débouchés de nos bénéficiaires suite au bilan de compétences Sensei

Selon une enquête réalisée par Sensei sur 8000 bénéficiaires accompagnés entre 2021 et le premier trimestre 2024



14%

En emploi en CDD dans le secteur privé ou public

62%

En emploi en CDI dans le secteur privé ou public

15%

Sans Emploi

10%

En formation

8%

Auto-Entrepreneur/ Chef d'entreprise



sensei

Nos différentes formules

Vous serez orienté vers la formule d'accompagnement la plus adaptée à votre projet lors de l'entretien d'information avec votre consultant en développement professionnel.

Express

1200 €

Orientation acquisition et validation des compétences

6h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 6h de travail personnel



Premium

2400 €

Orientation reconversion

12h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel



Essentiel

1600 €

Concrétisation de projet

8h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel



Prestige

2800 €

Introspection

14h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel



Confort

2000 €

Orientation évolution professionnelle

10h d'échanges avec un consultant individuel autour des 3 phases réglementaires + 8h de travail personnel



BONUS

Accompagnement Post Bilan

Assurer le suivi post-bilan et faire le lien avec le consultant et l'équipe pour répondre à tout besoin relatif à la poursuite de votre projet professionnel



sensei

Les financements possibles pour un bilan de compétences

Notre objectif : aider 100% de nos bénéficiaires à trouver des solutions de financement pour leur projet professionnel.

Sensei vous accompagne pas à pas dans le financement de vos bilans de compétences, VAE ou bilan d'orientation scolaire grâce à notre super pôle financement

Les financements propres

Le FAF

Mon Compte Formation (CPF)

Les transitions Pro

Pôle emploi

OPCO

L'AGEFIPH

CPAM - MSA - CPSTI

Mais le plus simple,
c'est de prendre directement rendez-vous avec l'un de nos conseillers, qui vous guidera lors de toutes ces étapes

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au bilan de compétences, contactez :

contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr

Comment nous contacter ?

Nos Bureaux

11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Par Mail

contact@sensei-france.fr

Par Téléphone

01 87 66 61 47



Plus d'informations
sur sensei-france.fr



Sensei France

SARL au capital social de 139500€
RCS Thonon 832 142 053
11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Directeur de publication : Davy Depaix